

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le trois novembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Stéphanie ALESSANDRI

N°2022/74

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	NEGRONI-DESINI Vannina
SUSINI Ange	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	MIGEVANT Pierre-Jean
POGGI Dominique	ZANNETTI Pierre
ALESSANDRI Jérôme	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à NEGRONI-DESINI Vannina	
ALESSANDRI Jérôme donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité.

Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;

Le Maire informe le Conseil municipal que la création d'un emploi sera nécessaire à compter du 14 novembre 2022, afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité du service administratif. Cet emploi sera maintenu jusqu'au 14 décembre 2022. L'agent qui l'occupera travaillera à temps non complet, à raison de six heures par semaine, et relèvera du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe.

L'agent recruté devra essentiellement traiter les dossiers d'urbanisme et d'état civil, et percevra une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de son recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de la création de l'emploi précité, dans les conditions décrites ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant à l'emploi créé, dans le respect des dispositions précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 12 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

